



UNIVERSITE DE LUBUMBASHI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

B.P : 1825

LUBUMBASHI



**DEMOCRATIE ET CRISE DE LA REPRESENTATIVITE EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO : POUR L'ANTHROPOCRATIE FEDERALISTE
CONTRIBUTION A LA PHILOSOPHIE POLITIQUE**

Par **ILUNGA LUPINDA Léon**

Chef de Travaux

Diplômé d'études Approfondies en Philosophie

Thèse présentée et soutenue publiquement en vue
de l'obtention du Grade de Docteur en
Philosophie.

Promoteur : MPALA MBABULA Louis

Professeur ordinaire

Co - Promoteur : BANZA KASANDA Pierre

Professeur

Membre : KANKWENDA ODIA Jean-Pierre

14 octobre 2026

Monsieur le Président du Jury,

Honorables Membres du Jury,

Nous voici devant vous pour présenter la quintessence de notre dissertation doctorale intitulée *Démocratie et crise de la représentativité en République Démocratique du Congo : pour l'anthropocratie fédéraliste comme contribution à la philosophie politique*.

Etant donné les causes de la crise de la démocratie représentative-notamment la rivalité entre leaders politiques, la centralisation du pouvoir, le tribalisme, l'achat des consciences électorales, les crises électorales récurrentes et la rupture entre la classe politique et les réalités sociales- telle qu'elle se manifeste aujourd'hui en République Démocratique du Congo, nous nous sommes posé la Question de recherche suivante : *dans quelle mesure l'anthropocratie fédéraliste pourrait-elle constituer une alternative normative et institutionnelle capable d'améliorer la gouvernance et de renforcer la représentativité politique?*

De cette question de recherche ont découlé trois questions secondaires :

- Comment la représentativité serait-elle perçue par les différents acteurs (citoyens urbains et ruraux, élites politiques, ONG et chefs coutumiers) et quels indicateurs permettraient d'en mesurer l'effectivité de la représentativité dans le cadre de l'anthropocratie fédéraliste ?
- Quels principes normatifs définiraient l'anthropocratie fédéraliste et en quoi ses principes se distingueraient-ils de ceux de la démocratie représentative ?
- Quelles institutions et quels dispositifs l'anthropocratie fédéraliste proposerait-elle pour remédier aux défaillances identifiées dans la démocratie représentative en République Démocratique du Congo?

Monsieur le Président du Jury,

De ces questions de la problématique, nous avons émis les hypothèses suivantes :

A la question de recherche, nous avons dit que compte tenu des causes structurelles de la crise de la démocratie représentative en République Démocratique du Congo- notamment la rivalité entre leaders politiques, la centralisation du pouvoir, le tribalisme, l'achat des consciences électorales, les crises électorales récurrentes et la rupture entre la classe politique et les réalités sociales-, l'anthropocratie fédéraliste pourrait constituer une alternative normative et institutionnelle susceptible d'améliorer la gouvernance, notamment grâce à des principes tels que l'organisation des élections nominatives, le fédéralisme, la promotion de la bonne gouvernance, l'humanisme politique et la solidarité communautaire.

Dans le cadre de l'anthropocratie fédéraliste, la représentativité conçue sous la forme d'un **mandat impératif**, était perçue par les différents acteurs (citoyens urbains et ruraux, élites politiques, ONG et chefs coutumiers) comme un engagement contraignant des élus envers leurs électeurs. En cas de non-respect de ce mandat impératif, des nouvelles élections seront organisées, auxquelles des anciens élus ne pourraient plus se présenter.

Les indicateurs permettant d'évaluer cette représentativité devraient inclure la qualité de la gouvernance, la lutte contre la corruption, le rejet du tribalisme, le respect des droits humains et la réduction de l'ethnisation du vote.

L'Anthropocratie reposerait sur plusieurs principes fondamentaux, parmi lesquels la priorisation du bien-être collectif, la dignité humaine, la participation civile et la co-responsabilité sociale. Ces principes se distingueraient de ceux de la démocratie représentative notamment par l'instauration de mécanismes de sanctions plus strictes à l'égard des élus, l'introduction du mandat impératif, l'intégration de la morale dans la régulation de la vie politique, la promotion de la bonne gouvernance, la reddition des comptes dans le vivre-ensemble et la reconnaissance de la dignité de l'autre.

Enfin, les institutions et dispositifs proposés par l'anthropocratie fédéraliste pour remédier aux défaillances identifiées comprendraient notamment comme *Institutions* un parlement bicaméral, un gouvernement fédéral, une Cour suprême fédérale, des Assemblées législatives provinciales, des Institutions chargées de la protection des droits humains et des minorités, et comme *dispositifs* une Répartition constitutionnelle claire des compétences entre différents niveaux de pouvoirs, des mécanismes de transparence et de contrôle financier, des dispositifs de protection des minorités, des mécanismes de reddition de comptes et de participation citoyenne.

De ces hypothèses, nous soutenons la **THESE** selon laquelle, *face à la crise de la représentativité observée en République Démocratique du Congo, l'anthropocratie fédéraliste -entendue comme un modèle de gouvernance et une philosophie politique centrée sur la*

personne humaine, combinant finalité humaniste, dispositifs de participation effective et mécanismes renforcés de reddition de compte-constitue une alternative normative et institutionnelle susceptible d'améliorer la représentativité effective et les indicateurs de bien-être, à condition que soient réunis des préalables institutionnels et sociaux comme le renforcement de la société civile, la transparence, l'encadrement juridique et la formation civique.

Monsieur le Président du Jury,

Afin de confirmer ou infirmer ces hypothèses et la Thèse soutenue, nous avons recouru à la triangulation méthodologique articulant la *méthode herméneutique*, la *méthode comparative* et la *méthode critique*. Inspirée notamment des travaux d'Eric David Hirsch et de Paul Ricœur, la méthode herméneutique vise à interpréter les textes et les concepts politiques afin d'en dégager les significations profondes, puis à en évaluer la pertinence dans le contexte contemporain de la démocratie en République Démocratie du Congo. Cette démarche se déploie en *plusieurs phases méthodologiques complémentaires*.

La première phase, la phase herméneutique, consistait à *réunir le corpus scientifique et philosophique* nécessaire à l'analyse. Nous avons fait la collecte des textes philosophiques portant sur la démocratie et la représentation politique ; nous avons identifié des travaux des philosophes congolais sur la gouvernance politique et nous avons analysé des ouvrages classiques de philosophie politique.

La deuxième phase, celle de l'herméneutique proprement dite, correspondait à l'application proprement dite de la *méthode herméneutique*. Nous avons analysé les concepts fondamentaux tels que démocratie, représentation, souveraineté et participation politique. En outre, nous avons interprété les discours philosophiques et politiques relatifs à la démocratie de certains philosophes congolais. Enfin, nous avons dégagé les significations implicites et les présupposés théoriques contenus dans les textes étudiés. Dans cette perspective, l'interprétation visait à comprendre le *sens profond des conceptions de la démocratie* et à mettre en lumière les différentes visions de la représentation politique.

La méthode comparative nous a permis de comparer la philosophie politique de quatre philosophes congolais. Nous avons établi leurs ressemblances et dissemblances, et ce après avoir relevé les mérites et les limites de chaque philosophe congolais étudiés.

La méthode critique a relevé les mérites et les limites de la démocratie proposée par chaque philosophe congolais. Cette étape visait à produire un *jugement philosophique*

argumenté sur la pertinence du modèle démocratique que nous proposerons pour la République Démocratique du Congo, à savoir *l'anthropocratie fédéraliste*. Cette phase a constitué la contribution originale de la thèse à la philosophie politique contemporaine.

S'inscrivant dans le champ de la *philosophie politique*, entendue comme discipline qui réfléchit de manière critique sur les fondements, les formes et les finalités du pouvoir politique dans la société, notre Dissertation doctorale est arrivée à bon port après avoir été divisée en quatre parties.

Monsieur le Président du Jury,

La première partie de notre travail intitulée *Aux origines de la démocratie*, en ses deux chapitres, est partie du **premier chapitre** portant sur la démocratie à Athènes. Il nous permet de comprendre ce qu'est aujourd'hui la démocratie, avec ses qualités et ses défauts, ses espoirs et ses maléfices.

En effet c'est dans la cité grecque d'Athènes que le vocable « démocratie », du grec ancien « démos », signifiant « peuple », et « kratos », se référant au pouvoir, a vu sa concrétisation comme le « pouvoir du peuple », au mieux, *le pouvoir exercé par le peuple*. C'est un système de gouvernement offrant à un nombre relativement important des citoyens la possibilité de participer aux décisions, système fondé sur les bases si solides qui a perduré pendant plusieurs siècles, moyennant quelques modifications épisodiques.

Historiquement, le terme « démocratie » se retrouve pour la première fois vers 468 AV. J-C, dans les Suppliants d'Eschyle. Depuis le Ve S AV. J-C, ce terme a été adopté dans le vocabulaire politique athénien pour désigner un type de régime politique particulier dans lequel règne la loi, « isomia » grâce à Solon qui instaura la « Sisachtie », rejet ou levée du fardeau des esclaves, des tenanciers et des serfs et abolition des dettes financières. Clisthène l'Athénien, « l'un des pères de la démocratie antique » ou « le véritable fondateur de la démocratie athénienne », classa les citoyens non plus d'après leur appartenance clanique ou selon leur fortune, mais simplement en fonction de leur domicile et divisa Athènes en dèmes. Ayant affaibli la puissance de l'ancienne aristocratie, il permit véritablement *l'isonomie*, l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Nous avons également abordé la question, des institutions démocratiques athéniennes qui sont au nombre de quatre : *Ecclésia* (l'assemblée du peuple souverain devant laquelle devaient s'incliner tous les organes), la *Boulê* (l'assemblée parlementaire composée de 500 membres tirés au sort parmi les citoyens), *L'héliée* (le tribunal populaire exerçant

directement la justice par le peuple.) et les *Magistrats* (des administrateurs élus ou des exécutants des ordres donnés par l'*Ecclésia*.).

Notre deuxième chapitre fait voir que, de par sa naissance et son évolution, la démocratie représentative s'oppose à la théorie classique de la démocratie directe et au principe de la souveraineté populaire qui est conçu comme un pouvoir absolu.

Le Siècle des Lumières a marqué un approfondissement considérable de la réflexion sur la démocratie en mettant l'accent sur la valeur absolue de la liberté individuelle et en faisant de la représentation non pas un risque d'aliénation de la liberté humaine comme le craignait J.J. Rousseau, mais l'expression de la volonté générale. Ainsi, la représentation est devenue indivisible et le corps des représentants constitutif de la nation et chaque membre de ce corps (député) représentant la nation.

Monsieur le Président du Jury,

Notre deuxième partie, composée de deux chapitres, a porté sur la démocratie et la représentation. Le **troisième chapitre** présente les caractéristiques de la démocratie Représentative, à savoir, le *Principe de la souveraineté populaire* (la source de l'autorité légitime réside, en principe, dans le peuple; l'autorité lui vient du seul peuple par le suffrage universel, lors d'une consultation référendaire ou lors des différentes élections), le *Principes de liberté et d'égalité* (la liberté d'expression recouvrant la liberté d'opinion, de conscience, de pensée, de presse et ses corollaires), le *Principe de séparation des pouvoirs* (le pouvoir législatif ou parlement, le pouvoir exécutif ou Gouvernement, le pouvoir judiciaire), le *Principe d'alternance ou Election*(spécificité de la démocratie représentative grâce à l'élection des gouvernants, à la marge d'indépendance des gouvernants, l'alternance et le pluralisme), le *Principe de transparence dans la gestion de la chose publique* (la bonne gouvernance est comme la clé passe-partout pour asseoir la démocratie), le Principe du multipartisme (avec les associations et les partis politiques).

Le quatrième chapitre s'appesantit sur la critique faite à la démocratie représentative, et ce par Éric Weil, un philosophe occidental. A la lumière d'Éric Weil, nous avons analysé l'agir des députés face à la notion de l'Etat. En somme, les députés font du pouvoir un instrument d'oppression et d'enrichissement privé et ils sont à l'origine de l'autocratie, car, sans interpellier le gouvernement, ils jouent le jeu du gouvernement en le rendant le seul maître à délibérer, à décider et à agir, sans aucune intervention des autres. L'Etat autocratique ne connaît pas de Constitution comme Loi fondamentale réglant son action et son activité. Toute tentative de contrôle du gouvernement est brutalement réprimée. Le dictateur se maintient au pouvoir contre

la volonté du peuple. Contesté, il s'accroche, non pour le bien commun du peuple, mais par défi et s'appuie sur les députés à sa solde. L'absence des contrôles parlementaires ou populaires permet à la dictature tous les abus. Aucune loi, aucune contradiction, aucune référence morale, ne sont possibles et il s'approprie la richesse nationale, et en use à son gré au profit de ce qu'il veut. Ils ne se battent pas pour un Etat constitutionnel dans lequel le gouvernement se considère et est considéré par le citoyen comme tenu à l'observation de certaines règles légales qui limitent sa liberté d'action par l'intervention obligatoire d'autres institutions qui définissent la validité des actes gouvernementaux.

Dans l'Etat constitutionnel, le gouvernement, de même que l'administration, est soumis au juge, et les organes du gouvernement sont tenus d'exécuter les décisions judiciaires, d'ordinaire sur instruction du gouvernement, réellement données ou supposées telles. Nous avons aussi souligné, le rôle de la discussion dans la démocratie constitutionnelle. En effet, l'objectif de la discussion est de faire éclater la vérité car la discussion est le tamis de la vérité et son but ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration. Lorsqu'un chef d'Etat ou de gouvernement retire à un individu le droit à la parole, il lui enlève de fait le droit à la discussion et fondamentalement la liberté de penser. L'individu doit se convaincre que, pour sortir de l'erreur ou pour être utile à sa société, il a besoin de jouir pleinement de sa liberté de discussion qui est le fondement de la démocratie, et en même temps, un droit naturel dont il devrait jouir indépendamment de l'apport spécifique de la discussion relevant des droits politiques.

Monsieur le Président du Jury,

La troisième partie a pour titre *A la croisée de quelques philosophes congolais*, et comprend deux chapitres. Le **cinquième chapitre** parle de La démocratie libérale communautaire de Paul Ngoma-Binda et la démocratie participativo-prosôponiste de Louis Mpala Mbabula.

De la démocratie libérale communautaire de Paul Ngoma-Binda, nous avons retenu, selon lui, que la démocratie de la société occidentale insiste sur la liberté de l'individu tandis que la démocratie créée par les sociétés africaines valorise la solidarité de la communauté. D'où, l'Afrique a le droit d'exiger la reconnaissance de sa forme traditionnelle d'organisation politique. Ngoma-Binda affirme, à ce propos, qu'au lieu de marquer une séparation nette entre ces deux formes d'organisations du pouvoir démocratique, il apparaît tout à fait judicieux de les concilier. Toute société qui entend bien s'organiser, trouvera une architecture conciliant les valeurs de la liberté et de la solidarité de l'individualité et de la communauté ; d'où, on aura la

démocratie libérale communautaire. Cette dernière, selon Ngoma-Binda, peut être mieux cernée à partir de la notion de bonne gouvernance démocratique.

Et, par bonne gouvernance, l'auteur entend la manière avec laquelle une société donnée s'organise et régule le pouvoir dans ses structures fondamentales avec l'intention d'assurer de façon harmonieuse et efficace le bien public, la collaboration, la paix et le bonheur de chacun de ses citoyens. La gouvernance démocratique est ainsi un mode de gestion politique et administrative fondé sur la science et l'éthique dans l'agir de l'homme politique ou public.

La bonne gouvernance demande d'instaurer un régime démocratique véritable, approprié aux réalités objectives de la société concernée, et, pour l'Afrique et le Congo, une telle démocratie doit être *libérale communautaire*. Cette démocratie *libérale communautaire* doit fonctionner sur le principe Triarchique. Celui-ci signifie principalement l'exigence d'une structure exécutive comportant un président de la République et trois vices présidents respectivement chargés des secteurs politique, économique et socio-culturel.

La deuxième partie du chapitre cinquième analyse et expose la démocratie *participativo-prosôpiniste* proposée par Louis Mpala Mbabula. Ce dernier cherche à répondre à la question essentielle, celle de l'organisation de la cité. Projetant un regard critique sur l'art et la science d'organiser la cité, il propose le passage de la démocratie représentative à la démocratie *participativo-prosôponiste*. Voilà pourquoi il s'est assigné la noble tâche d'inventer une nouvelle rationalité politique (un modèle de gouvernement et de l'Etat fondés sur le *prosôponisme*) qui puisse s'exercer sur les vies des personnes.

L'auteur a rejeté la démocratie représentative avec ses effets pervers résultant du principe des élections. Dans cette perspective, il a insisté sur la bonne gouvernance dans la démocratie *participativo-prosôponiste*. Pour rendre effectif son système de gouvernance, l'auteur a préconisé l'éducation de la société par les proverbes.

Le sixième chapitre se focalise sur Honoré N'gbanda et Irung Tshitambal. **Honoré N'gbanda** préconise une démocratie *Tribale rotative*. Il a montré que la démocratie se construit lentement, dans la patience et la sagesse. Pourtant, tout comme pour les indépendances politiques octroyées naguère sans indépendance économique, le passage à la démocratie est aujourd'hui réclamé sans préparation suffisante sous la forme d'un apprentissage d'un exercice politique.

N'Gbanda a noté que les conditions d'accession à l'indépendance avaient laissé intacte la domination économique des puissances occidentales qui s'étaient bien gardées de donner aux nouveaux Etats les moyens économiques de leur indépendance. De ce fait, l'indépendance

économique et les efforts pour sortir du sous-développement vont être un combat de chaque instant, bien loin des préoccupations démocratiques. Et pour cause, l'homme congolais s'était moins préoccupé de la démocratie, en prenant le modèle occidental comme le meilleur. Voilà c le piège tendu par l'Occident et assumé par les des acteurs du pouvoir interne.

Le piège réside en ce que l'Afrique se voit obliger de fonctionner du jour au lendemain sur un modèle qui avait mis près de deux siècles pour arriver à sa maturation dans les Etats occidentaux.

Ainsi, proposera-t-il une démocratie adaptée, selon lui, à des réalités purement africaines, démocratie qui tiendra compte des réalités ethniques, qu'il va nommer la *démocratie Tribale rotative*.

Si le droit à une démocratie appropriée est établi, la question qui demeure est celle de son contenu. A cet effet, N'Gbanda suggère la piste d'une démocratie fondée sur les forces ethniques épurées néanmoins de la nuisance tribale.

De l'avis de l'auteur, une telle démocratie ethnico-politique peut aider à clarifier et à structurer une forme spécifique de conquête du pouvoir déjà en germe dans la société africaine. C'est là une percée de pensée audacieuse, et dérangement. Mais la pudeur face à des réalités réputées désagréables n'arrange jamais les difficultés qu'en les contournant et en les ajournant. Il faut oser penser.

Irung Tshitambal, quant à lui, se pose une question : *Quelle démocratie pour l'Afrique ?* Il existe, en effet, plusieurs modèles démocratiques. Il y a la démocratie directe, indirecte ou représentative, la démocratie concordance ou consentante, la démocratie gouvernée, et de la démocratie participative. Et l'histoire n'a pas encore fini d'enregistrer d'autres modèles. Il n'y a pas un archétype de démocratie idéale, appropriée à toute contingence situationnelle ou à toute tradition, à toute visée, transposable sous tous les cieux et valable pour toutes les générations

La recherche d'une voie africaine de la démocratie s'impose donc si l'on veut que la démocratie cesse d'être un slogan et devienne une réalité. Notre passé récent et l'expérience de nos sociétés traditionnelles s'accommodent mal d'un système politique conflictuel où celui qui gagne, gagne tout et celui qui perd, perd tout.

Dans nos pays africains, un tel système alimente les conflits et engendre des actes de violence politique. Ainsi, Irung Tshitambal œuvrera à substituer la démocratie conflictuelle par la « démocratie consociative ». Aussi, nous rappelle-t-il, la démocratie n'est pas seulement un problème d'institution, une forme de gouvernement. Elle est aussi et nécessairement un

problème de comportement, un mode de vie en commun, une manière d'être dans le monde, d'agir avec autrui, de sentir les choses humainement et socialement, de se comporter politiquement, et même de diriger sa propre famille

L'Afrique traditionnelle a fortement valorisé la fonction politique de la parole ; le verbe y était conçu comme créateur. Irung Tshitambal estime qu'il faut, en Afrique, une démocratie enracinée dans les traditions africaines positives. Les célèbres traditions africaines de la palabre, constitueraient, des éléments positifs, dont doit s'inspirer la démocratie en Afrique.

Pour l'Afrique donc, l'auteur estime que la démocratie à promouvoir doit, non seulement tenir compte du vécu historique, mais aussi être enracinée dans le pluralisme africain et s'enraciner dans les traditions socio-politiques africaines de la palabre qui serait un atout pour féconder ce modèle de démocratie. Ainsi, le type de démocratie qui est fondée sur la contingence situationnelle, c'est-à-dire sur le pluralisme africain, les traditions socio-politiques africaines de la palabre, et les visées africaines de développement et de libération, et qui est en même temps exempt le plus possible des méfaits du monolithisme politique vécus en Afrique et des dangers de la démocratie fondée sur la règle de la majorité. C'est la démocratie *consociative* fondée sur la raison critique.

Monsieur le Président du Jury,

La quatrième et dernière partie constitue notre contribution à la philosophie politique. Le **septième chapitre** ayant comme titre appréciation critique de quatre philosophes congolais, relève les mérites et les limites de chacun d'eux. Cette approche critique nous a permis de proposer notre propre modèle de système de gouvernance politique adapté pour la République Démocratique du Congo et nous l'avons nommé l'***Anthropocratie fédéraliste***.

Notre réflexion philosophique se manifeste par l'effort que nous avons déployé pour critiquer les fondements de la démocratie représentative et aussi par la critique des modèles de démocraties proposés par les quatre philosophes congolais.

L'anthropocratie fédéraliste est, pour nous, un système de gestion politique adapté à la République démocratique du Congo.

En effet, le terme *Anthropocratie* combine des éléments du grec « Anthropos » qui signifie *Humain* ou *Homme* et « Kratos » signifiant « Pouvoir » ou « Gouvernement ». En tant que modèle de gouvernement, l'*anthropocratie fédéraliste* désigne simplement un système de

gouvernance où l'être humain est placé au centre des décisions et du pouvoir. Cela signifie que les politiques, les lois et les actions gouvernementales sont orientées en priorité vers le bien-être et les intérêts de l'humain. L'*anthropocratie fédéraliste* vise un équilibre global, en mettant l'homme et son épanouissement au cœur des préoccupations politiques. C'est donc un système de gouvernance centré sur l'humain, mettant l'homme au cœur du pouvoir et des décisions. Un système de gouvernance où l'humain, en tant qu'espèce, est au centre, avec un focus sur le bien-être global et collectif.

En somme, c'est une forme de gouvernance qui met l'homme au cœur de la gestion, sans forcément se concentrer uniquement sur l'individu mais plutôt sur l'humanité dans son ensemble, avec une priorité donnée à ses besoins, ses droits et son bien-être. C'est une forme de gouvernance ou d'organisation sociale qui se concentre sur la promotion des valeurs éthiques et de justice. L'*anthropocratie fédéraliste* met aussi l'accent sur l'importance des valeurs morales et éthiques dans la prise des décisions politiques.

Cela implique une gouvernance fondée sur la responsabilité, l'équité et la solidarité. A ce propos, Olivier Nkulu nous dit que la morale ou l'éthique est présentée comme le meilleur gendarme de la démocratie.

En effet, ces derniers temps, ils sont légion les différents scandales évoqués dans les médias à propos des hommes et des femmes politiques reconnus comme n'ayant pas intégré les valeurs éthiques dans l'exercice de leurs fonctions politiques.

Il a été de même, dans ce chapitre, question de donner différentes valeurs de l'*anthropocratie fédéraliste*, qui sont, entre autres : la rencontre et la reconnaissance du visage de l'autre, les élections nominatives à mandat impératif, la bonne gouvernance et la redevabilité ainsi qu'une vision ou esprit humaniste.

Il est tout aussi à noter que nous avons prôné, dans notre système *Anthropocratique*, le fédéralisme qui sera, à notre humble avis, un choix plus éthique et plus rationnel dans la mise en pratique de notre système de gouvernance en République démocratique du Congo dont les indicateurs sont : la bonne gouvernance, la transparence, la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, l'humanisme, le rejet du tribalisme et les élections nominatives à mandat impératif.

Et les institutions seront : un parlement bicaméral (chambre basse et une chambre haute), un gouvernement fédéral dirigé par un président ou un premier ministre, une cour suprême fédérale chargée de veiller au respect de la constitution et de veiller à l'*unité nationale*,

des Assemblées législatives provinciales, les institutions chargées de la protection des droits humains et des minorités.

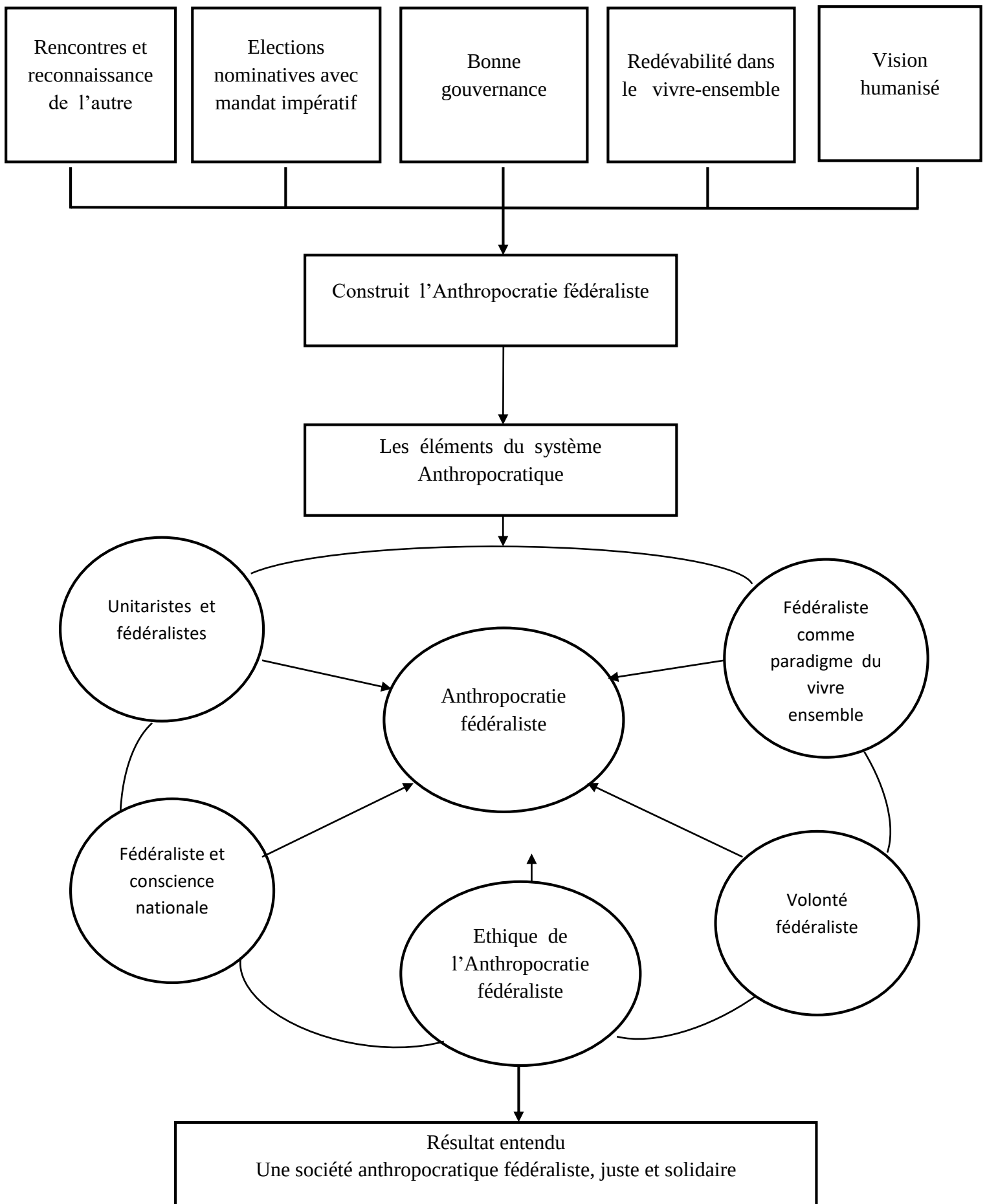
Il existera aussi un ordre constitutionnel librement établi par l'Etat fédéré, mais respectueux de la constitution fédérale. Pour l'Etat fédéré, une véritable autonomie administrative, législative et judiciaire aura droit de cité. L'Etat fédéré sera certes politiquement autonome, mais la loi fédérale primera sur la loi de l'Etat fédéré.

Nous estimons qu'en mettant en pratique, par les politiciens, ce que nous venons de théoriser, la République Démocratique du Congo de demain sera plus agréable et ne sera plus ce pays « des hommes forts » qui ne travaillent que pour leurs propres intérêts et les intérêts de leurs différentes familles sans voir les intérêts, la dignité du peuple et leur bien-être. Mais nous aurons « des Institutions fortes » ».

Monsieur le Président du Jury,

Notre graphique résume bien THESE soutenue :

VALEURS DE L'ANTHROPOCRATIE FEDERALISTE



Monsieur le Président du Jury,

Permettez-nous de vous acquitter de notre agréable devoir, celui de remercier notre Promoteur le Professeur Ordinaire Louis MPALA Mbabula, les membres de la commission de mon encadrement, les Professeurs Pierre KBANZA Kasanda et Jean-Pierre ODIA Kankwenda. Que ma tendre épouse et mes enfants qui ont consenti les sacrifices soient remerciés pour leur apport. Nous serions ingrats si nous n'exprimons pas notre profonde gratitude envers toutes les personnes venues nous accompagner.

Monsieur le Président du Jury,

Honorables Membres du Jury,

Vos remarques et suggestions sont les bienvenues, non seulement pour parfaire notre dissertation doctorale, mais aussi et surtout pour continuer nos recherches postdoctorales afin de développer et divulguer notre Anthropocratie fédéraliste.

Nous vous remercions. |